

Avance Remboursable de Trésorerie

CADEC

Présentation du dispositif

Géré par la Caisse de développement économique de la Corse (CADEC), le dispositif Avance Remboursable de Trésorerie finance le besoin en fonds de roulement et en trésorerie des très petites entreprises corses.

Dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19, le dispositif a été abondé par l'Agence de Développement Économique de la Corse (ADEC) .

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

Critères d'éligibilité

Sont éligibles à ce dispositif, les entreprises :

- exerçant leur activité en Corse,
- ayant un effectif de moins de 11 salariés,
?- ayant un total Bilan inférieur à 2 M€,
- ayant un chiffre d'affaires inférieur à 2 M€.

Une intervention d'une banque en cofinancement sera systématiquement recherchée.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant de l'avance remboursable est compris entre 5 000 et 40 000 €.

La ?garantie peut prendre la forme de la caution solidaire du dirigeant.

Les frais de dossiers sont déduit du montant de l'Avance Remboursable de Trésorerie à hauteur de 3%.

Spécial COVID-19 : le dispositif a été abondé de 6,25 M€.

Pour quelle durée ?

Cette avance se caractérise par un taux à 0% avec une durée de remboursement entre 12 et 60 mois.

Un différé 12 mois maximum est possible.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

Auprès de quel organisme

Pour plus d'informations : covid19@adec.corsica / numéro cristal : 09 69 37 05 00.

Critères complémentaires

- Effectif de moins de 11 salariés.
- Chiffre d'affaires de moins de 2 M€.

Organisme

CADEC

Caisse de Développement de la Corse

- 6 Avenue de Paris
BP 70063
20176 AJACCIO Cédex 1
Téléphone : 04 95 21 55 71
Télécopie : 04 95 51 28 81
E-mail : cadec2@wanadoo.fr
Web : www.cadec-corse.fr